**Elections régionales et territoriales des 20 et 27 juin 2021**

Quelle politique des transports demain ? Cinq enjeux

**Formulaire de réponse au questionnaire aux candidats en Île-de-France**

**Logo de la liste :**

**Nom de la liste**:

**Nom de la tête de liste**:

**Partis et mouvements qui soutiennent la liste**:

*Ce questionnaire a été réalisé par le conseil scientifique de TDIE, qui souhaite contribuer à l’identification, la reconnaissance et la meilleure compréhension des enjeux d’orientation des politiques publiques régionales en matière de transport, mobilité et logistique.*

*Il s’adresse aux candidats et candidates à l’élection régionale en Île-de-France.*

*Pour faciliter la réponse aux questions, un dossier documentaire joint au questionnaire présente les compétences des régions et les principaux documents législatifs et administratifs dans le cadre desquels ces orientations politiques doivent être définies.*

*Les questions sont identifiées avec un numéro. Elles sont introduites par une petite mise en contexte et parfois détaillées en sous-questions afin d’aider les candidats à exprimer des orientations en cohérence avec les compétences des régions et tout éléments de contexte propre au secteur et à l’économie des transports.*

*NB : un questionnaire général destiné aux candidats aux élections régionales et territoriales en France métropolitaine et dans les Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique).*

***Vous pouvez répondre directement dans ce document, sous chaque question, sans aucune limite d’espace, ou proposer un texte de réponse pour chaque enjeu. Nous publierons votre réponse sur notre site internet, sans rien en modifier. C’est pourquoi nous vous remercions de bien vouloir renseigner avec précision les informations de cette page de garde (logo, nom de la liste, nom de la tête de liste, et nom des différents partis et mouvements politiques qui la soutiennent).***

***Pour accéder à la présentation complète du dossier :***

[***https://tdie.eu/regionales-2021-cinq-enjeux-pour-une-politique-regionale-durable-des-transports/***](https://tdie.eu/regionales-2021-cinq-enjeux-pour-une-politique-regionale-durable-des-transports/)

Cinq enjeux pour une politique régionale durable des transports

[I. Orientations générales pour une politique régionale des transports en Ile-de-France 3](#_Toc71011380)

**Quels seront les principaux défis que devra relever votre Région pour les sept prochaines années, quels objectifs donnez-vous à la politique des transports pour contribuer à la mise en œuvre de votre projet de développement régional ?**

[II. Fret et logistique 7](#_Toc71011385)

**Vous paraît-il opportun, voire nécessaire, que la Région développe une stratégie logistique, et si oui avec quels objectifs, et quels leviers ?**

[III. Transports publics et services de mobilité 11](#_Toc71011390)

**Considérez-vous nécessaire de faire évoluer l’offre, l’usage et la tarification des transports publics (ferroviaires et routiers), avec quels objectifs et quels moyens, financiers notamment ?**

[IV. Infrastructures et financement des investissements 20](#_Toc71011400)

**En matière d’investissement, quelles seront vos priorités, et comment envisagez-vous la négociation du futur contrat de plan État-Région ?**

[V. Innovation, recherche et expertise 23](#_Toc71011404)

**Souhaitez-vous que la Région participe activement au financement des programmes de recherche nécessaires à la mutation des systèmes de transport, et comment envisagez-vous de renforcer l’expertise des services de la Région sur les différentes dimensions de la politique régionale des transports ?**

# Orientations générales pour une politique régionale des transports en Ile-de-France

## État des lieux et objectifs de la politique des transports.

*Les politiques de transport, mobilité et logistique s’inscrivent dans un contexte plus large d’aménage­ment, d’égalité territoriale et d’évolution des modes de vie.*

*La répartition des activités (logements, lieux de travail et de production, commerces…) et les échanges numériques impactent les besoins et la nature des mobilités. La stratégie à long terme d’aménagement du territoire est développée dans le SDRIF (schéma directeur de la Région Île-de-France), document d’urbanisme prescriptif.*

* Selon vous, quels seront les principaux défis que devra relever la Région en matière de transport, mobilité et logistique lors du mandat à venir ?
* Quels objectifs donnez-vous à la politique régionale des transports pour contribuer à la mise en œuvre de votre projet de développement régional ?
* Comment analysez-vous les conséquences de la crise de la covid-19 sur les transports en Île-de-France ?
* Considérez-vous que les conséquences de la Covid pourraient être durables sur les pratiques de mobilité des franciliens ?
* Envisagez-vous de prendre des mesures particulières pour soutenir les acteurs de la filière transport, et si oui, lesquelles ?
* **Réponse :**

## Lutte contre le changement climatique et pour la qualité de l’air

*Lors du dernier sommet pour la planète le 12 décembre 2020, le secrétaire général de l’ONU a appelé les gouvernements à déclarer l’état d’urgence climatique dans leur pays jusqu’à ce que la neutralité carbone soit atteinte. Dans le cadre des accords internationaux et des textes européens, l’Union européenne et la France ont adopté des objectifs de neutralité carbone globale à l’horizon 2050 ; la LOM vise la neutralité car­bone des transports terrestres à ce même horizon.*

*Le 11 décembre, les chefs d’État et de gouvernement de l’Union européenne ont décidé de rehausser l’ambition de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l’UE à 2030 en la portant de -40 % à -55 % par rapport aux niveaux de 1990. En tant que chef de file pour le climat, l’air, et l’énergie et pour l’aménagement du territoire, et compte tenu de leurs responsabilités en matière de transport, les Régions devront contribuer à atteindre ces objectifs.*

* Quels objectifs et quelles priorités vous donnez-vous pour décarboner et réduire les émissions des transports au niveau régional et sortir des hydrocarbures fossiles, et à quelle échéance ?
* Comment votre stratégie prendra-t-elle en compte les différentes externalités de chacun des modes de transport ?
* Quelles actions comptez-vous mettre en place pour parvenir à vos objectifs ?
* Envisagez-vous des mesures destinées à réduire les besoins de transport et les déplacements subis ?
* Quelles mesures comptez-vous prendre pour favoriser le développement de la mobilité électrique ?
* Quels dispositifs de suivi ou d’évaluation des mesures de décarbonation des transports souhaitez-vous mettre en place ?
* Êtes-vous prêt à envisager une évaluation climat de votre budget ?
* Comment intégrer les citoyens, les entreprises et la société civile dans la politique climatique régionale et son suivi ?

*Les Régions sont aussi chef de file pour la qualité de l’air.*

* Quelle stratégie et quelles actions en matière de transport souhaitez-vous mettre en place sur votre territoire pour lutter contre la pollution de l’air ?
* **Réponse :**

## Financement de la politique de transport

* Comment évaluez-vous l’évolution des sources de financement et de la capacité budgétaire de la Région Île-de-France, et d’Île-de-France Mobilités ?
* Faut-il envisager de nouvelles sources de financement et si oui lesquelles ?
* Les contraintes budgétaires issues de la crise sanitaire remettent-elles en cause les capacités d’investissement et les ambitions de la Région ?
* **Réponse :**

## Gouvernance de la mobilité en Île-de-France

*Sur le territoire de l’Île-de-France, les communes ou les intercommunalités sont compétentes pour la gestion de la voirie et du stationnement. Île-de-France Mobilités, syndicat mixte dont la Région détient la majorité des voix est l’AOM*

*Sur le territoire de l’Île-de-France, les communes ou les intercommunalités sont compétentes pour la gestion qui a la responsabilité de définir et financer la politique de mobilité pour l’Île-de- France. La Métropole du Grand Paris est compétente notamment pour l’aménagement et la protection de l’environnement, et porte la Zone à faible émissions (ZFE) métropolitaine. La Société du Grand Paris réalise le Grand Paris Express, une extension du réseau de transport collectif régional.*

* Quelle relation souhaitez-vous mettre en place avec les autres collectivités compétentes en matière de mobilité ?
* Comment imaginez-vous notamment l’articulation entre la Région et les autres autorités en matière de politique vélo (pistes cyclables, stationnement vélo, services de location de vélo…), de services de covoiturage, ou de logistique urbaine ?
* Envisagez-vous une évolution de la gouvernance d’Île-de-France Mobilités ?
* **Réponse :**

# Fret et logistique

## Logistique

*Les Régions intègrent de manières diverses les flux logistiques au travers de leur compétence d’aménagement du territoire et de développement économique dans leurs diagnostics et documents de planification. En Île-de-France, les défis d’une politique publique de la logistique sont particuliers compte-tenu de l’extrême densité de population et d’activités industrielles et tertiaires. Alors que le premier Comité intermi­nistériel de la logistique (CILOG) s’est tenu en décembre 2021 :*

* Quels sont les défis d’une politique régionale de la logistique en Île-de-France ?
* Quelles seront vos priorités et quels moyens souhaitez-vous y consacrer ?
* Comment articuler cette stratégie régionale avec la stratégie portée par l’État sur l’axe Seine ? Avec les stratégies des collectivités du bloc communal ?
* Les données disponibles sur les flux logistique de votre territoire vous paraissent-elles suffisantes ?
* Comment votre projet de développement économique pour la Région prend-il en compte les flux et stock logistiques associés aux activités économiques du territoire ?
* Souhaitez-vous mettre en place un accompagnement particulier des entreprises et des commerces dans le cadre du développement du e-commerce ?
* Quelle place souhaitez-vous accorder aux enjeux logistiques dans la politique d’investisse­ment de la Région dans les infrastructures (route, fer, navigation intérieure, maritime, aéropor­tuaire, plateformes multimodales) et dans les zones logistiques ?
* Comment favoriser le transfert modal, la massification des flux et la réduction des impacts environnementaux du transport de fret ?
* **Réponse :**

## HAROPA, axe Seine et transport fluvial

*Un CPIER (Contrat de plan interrégional État-Région) spécifique « Vallée de la Seine » a été passé entre l’État, la Région Île-de-France et la Région Normandie. La LOM a décidé la fusion, en un établissement public portuaire unique dénommé HAROPA, des Grands ports maritimes du Havre et de Rouen et du Port de Paris. Cette fusion sera effective le 1er juin 2021.*

* Quelle doit être la stratégie portuaire et fluviale de la Région Île-de-France ?
* Pour répondre à quels objectifs ?
* Au sein de quelles collaborations territoriales et de quelle organisation institutionnelle cette stratégie pourrait-elle être menée ?
* Comment envisagez-vous le rôle de la région Île-de-France dans la gouvernance de l’établissement public portuaire HAROPA ?
* Plus généralement, quelle place souhaitez-vous donner à la voie d’eau dans vos politiques de mobilité et de logistique ?
* La Région doit-elle participer ou faciliter l’aménagement des ports fluviaux et de leurs environs (entrepôts logistiques, quais d’embarquements…) ?
* **Réponse :**

## Fret ferroviaire

*Conformément à l’article 178 de la LOM, un « plan de relance ferroviaire » sera très prochainement présenté au Parlement. La Commission européenne a fixé un objectif d’augmentation de 50 % du fret ferroviaire à l’horizon 2030.*

* Souhaitez-vous que la Région contribue aux objectifs nationaux et européens de développement du fret ferroviaire, et comment ?
* Comment envisagez-vous l’articulation entre le développement du fret ferroviaire et le transport ferroviaire de voyageur ?
* Pourriez-vous envisager de lier, dans certaines conditions, des dispositifs de soutien aux entreprises à leur engagement de développer l’usage du fret ferroviaire (investissements dans le développement de la connexion au réseau ferré, installations terminales embranchées, hubs, etc.) ?
* **Réponse :**

## Transport routier de marchandise

*L’essentiel des flux logistiques passe par la route. Les Régions peuvent participer au financement de plateformes logistiques, de stations d’avitaillement en carburants alternatifs ou encore faciliter l’évolution de la motorisation des flottes par exemple.*

* Quelles actions souhaitez-vous que la Région mette en œuvre pour accompagner la transformation du transport routier de marchandise ?
* Avec quels objectifs ?
* **Réponse :**

# Transports publics et services de mobilité

## Transports publics

*La Région Île-de-France détient la majorité des voix au conseil d’administration d’Île-de-France Mobilités (IDFM), le syndicat mixte autorité organisatrice de la mobilité de la Région qui organise et finance les services de mobilités. IDFM est aussi responsable du matériel roulant et de son renouvellement. Par ailleurs, la Région Île-de France-accueillera les Jeux olympiques et paralympiques en 2024 et accueille régulièrement des grands événements qui impactent les déplacements.*

* Comment favoriser la qualité de service et l’attractivité du réseau de transport public ?
* Quels sont les projets de développement de l’offre de transport tant en matière routière que ferroviaire que vous souhaitez porter ? Avec quels objectifs ?
* Comment envisagez-vous la prise en charge des problèmes de sécurité (notamment pour les femmes et autres groupes vulnérables), de fraude, et d’incivilités dans les transports ?
* Quelle est votre stratégie pour réduire les émissions de la flotte de véhicules de transport public ?
* Quels projets souhaitez-vous mettre en place pour améliorer l’accessibilité et la mobilité des personnes handicapées et à mobilité réduite sur votre territoire ?
* Selon vous, quels types de services de mobilité peuvent améliorer l’accessibilité dans les zones peu denses ?
* **Réponse :**

## Intégration du Grand Paris Express dans le réseau régional

*La Région dispose d’un siège au Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris qui réalise le réseau du Grand Paris Express. Le prolongement Nord de la ligne 14 a été mis en service en décembre 2020 et le prolongement Sud doit être mis en service en 2024 pour les Jeux olympiques et paralympiques. Les lignes 15 à 18 du Grand Paris Express entreront en service entre 2025 et 2030.*

* Comment pensez-vous préparer l’intégration progressive du réseau du Grand Paris Express ?
* Comment envisagez-vous le lien entre ce nouveau réseau et les autres modes de transports ?
* Quelle politique d’intermodalité proposez-vous et au-delà, quelles transformations des pôles de gare proposez-vous d’accompagner ?
* Quelles nouvelles recettes envisagez-vous pour compenser l’augmentation des coûts de fonctionnement à venir ?
* **Réponse :**

## Tarification

*Le financement des transports collectifs en Île-de-France repose sur un équilibre entre recettes tarifaires, versement mobilité et concours des collectivités et de l’État.*

* Êtes-vous favorable à une évolution de la tarification des différents services de mobilité proposés par la Région ? Avec quels objectifs ?
* Certains publics devraient-ils bénéficier de tarifications spécifiques ? Si oui, lesquels ?
* Dans quel modèle de financement des services de mobilité la tarification que vous proposez s’inscrit-elle ?
* Le numérique peut permettre une individualisation de la tarification en fonction des trajets réellement parcourus : mettrez-vous en œuvre une telle réforme ?
* **Réponse :**

## Service numérique multimodal et ouverture des données de mobilité

*La Loi d’orientation des mobilités (LOM) rend obligatoire la mise en place par les AOM, qu’elles soient régionales ou intercommunales, d’un service d’information à l’intention des usagers portant sur l’ensemble des modes de déplacement dans son ressort territorial. La Région peut décider de compléter ce dispositif d’information par un service de vente et de réservation pour en faire un Service numérique multimodal (SNM).*

* Comment développer le service numérique multimodal francilien ? Avec quels objectifs ?
* Quelle stratégie adopter vis-à-vis des services numériques de mobilité privés ou mis en place par des collectivités territoriales ?
* Comment organiser la politique régionale de mise à disposition des données de mobilité ? Pour répondre à quels objectifs ? Envisagez-vous de faire signer une licence aux ré-utilisateurs de vos données ?
* **Réponse :**

## Régulation de la mobilité

* Souhaitez-vous développer ou soutenir le développement des offres de mobilités existantes ou de nouvelles offres de mobilité en alternative à la voiture individuelle (covoiturage, transport à la demande, autopartage, location de vélos, véhicules en libre-service…) ? De quels types ? Selon quelles modalités ?
* Comment favoriser l’efficacité du transport de surface et la circulation des bus en ville ?
* Quel dialogue établir avec les autorités compétentes pour les règles de circulation dans les voies réservées et les couloirs bus ?
* Comment organiser les lignes de bus touristiques type hop-on/hop-off ? Avec quels objectifs ?
* **Réponse :**

## Vélo et mobilités actives

*De nombreuses collectivités territoriales mettent en place des actions en faveur du développement et de la sécurité de la pratique du vélo, pour différents usages (transport, tourisme, sport). Le Plan vélo vise une part modale du vélo de 9 % en 2024 au niveau national.*

* La Région doit-elle soutenir le développement de la pratique du vélo et de ses conditions de sécurité ? De la marche ?
* Le cas échéant, quels leviers souhaitez-vous mobiliser, pour quels objectifs et quelles cibles (transports du quotidien, tourisme, loisir) ?
* Souhaitez-vous mettre en place un plan régional pour le vélo et/ou la marche ?
* Un comité régional pour le développement du vélo ?
* La Région doit-elle soutenir le déploiement d’un réseau cyclable régional (ou schéma régional des véloroutes) en lien avec les collectivités intervenant sur la voirie ?

*Le développement de la pratique du vélo comme moyen de déplacement pour les transports du quotidien appelle une amélioration substantielle des conditions de l’intermodalité (stationnement, emport des vélos non démontés dans les véhicules roulant dans certaines conditions, etc.).*

* Comment intégrerez-vous le vélo dans votre politique de l’intermodalité ?
* Comment envisagez-vous les relations avec les autres collectivités territoriales sur ce sujet ?
* **Réponse :**

## Intermodalité, parcs relais et stationnement

*En tant qu’autorité organisatrice de la mobilité, Île-de-France mobilités réalise le Plan de mobilité. Celui-ci définit les principes d’organisation du transport et du stationnement pour tous les modes, et hiérar­chise et prévoit le financement des actions programmées.*

* Quelle politique souhaitez-vous mettre en place pour favoriser l’intermodalité entre l’automobile et les transports collectifs ?
* En particulier, souhaitez-vous poursuivre le développement des parcs-relais sur votre territoire, le cas échéant en partenariat avec d’autres collectivités (départements, communes, intercommunalités) ?
* Quel rôle peut jouer le stationnement dans la politique de mobilité régionale et comment envisagez-vous les relations avec les collectivités en charge du stationnement (communes, intercommunalités) ?
* **Réponse :**

## Cars interurbains et gares routières

*La libéralisation des services de transport interurbain de voyageur par car a été l’occasion du développement de nouvelles offres qui ont généré des trafics significatifs, au moment où les Régions prenaient la compétence de la gestion des lignes conventionnées. Un des freins au développement de ce trafic est lié à l’hétérogénéité de la répartition et de la qualité des gares routières.*

* Quelles mesures envisagez-vous pour favoriser l’amélioration de la qualité de la desserte de l’Île-de-France en cars, que ceux-ci soient conventionnés, qu’ils soient des services librement organisés (SLO) ou qu’il s’agisse de cars de tourisme ?
* L’Île-de-France vous parait-elle assez bien équipée en gares routières ?
* Envisagez-vous de favoriser le développement de nouvelles gares routières ?
* **Réponse :**

## Ouverture à la concurrence des réseaux en Île-de-France

*Les services ferroviaires actuellement exploités par la SNCF pourront être mis en concurrence entre 2023 et 2039 : l’attribution pourra être faite à partir du 1er janvier 2023 pour les lignes Transilien hors RER, du 1er janvier 2025 pour le RER E, et du 1er janvier 2033 pour les RER C et D. Les services exploités par la RATP ou de manière mixte par la RATP et la SNCF, à savoir les lignes de métro 1 à 14 et les RER A et B, seront mis en concurrence à partir du 1er janvier 2039.*

*Les procédures de mise en concurrence pour les lignes de bus et de tramway de grande couronne (réseau Optile) sont en cours, tandis que les lignes actuellement exploitées par la RATP seront mises en concurrence à partir du 31 décembre 2024.*

* Comment comptez-vous préparer l’ouverture à la concurrence du réseau de transports collectifs franciliens ?
* Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l’ouverture à la concurrence, à moyen et à long terme ?
* Le cadre législatif actuel et le calendrier sont-ils satisfaisants ?
* **Réponse :**

# Infrastructures et financement des investissements

*Les infrastructures de transport (voyageurs et marchandises) représentent un des postes de dépense les plus importants des Régions. Le projet de loi « différenciation territoriale » pourrait aboutir au transfert aux Régions ou aux départements qui le souhaiteraient de la partie du réseau routier national de leur territoire.*

## CPER et plans de relance

*Le taux de réalisation du CPER Île-de-France 2015-2020 devrait s’établir aux alentours de 90 % à la fin de l’année 2020. Il sera prolongé de deux ans.*

* Quelles doivent être les priorités du prochain CPER ?
* Comment envisagez-vous le partage du financement des infrastructures de transport entre la Région et l’État ?
* Comment faciliter la réalisation des projets programmés ?
* Vers quels projets souhaitez-vous orienter les fonds de relance au niveau régional en matière de transport, mobilité, logistique ?
* **Réponse :**

## Réseau ferroviaire et réseau de tramway

*La Région Île-de-France a une compétence de planification des infrastructures de transport, à travers la signature et le cofinancement du CPER d’une part, et de l’inscription des projets structurants dans le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) d’autre part. Depuis 2004, Île-de-France Mobilités peut assurer la maîtrise d’ouvrage de travaux d’infrastructures de transport (dans la limite des attributions de SNCF Réseau et de la SGP). Île-de-France Mobilités partage la maîtrise d’ouvrage des projets portés par la RATP.*

* Quelles doivent être selon vous les priorités d’investissement d’Île-de-France mobilités dans le réseau ferroviaire francilien, que ce soit en termes d’entretien et modernisation, ou de développement de nouvelles infrastructures ?
* Comment envisagez-vous le développement du réseau de tramways ?
* **Réponse :**

## Infrastructures routières

*La Région peut définir des itinéraires routiers d’intérêt régional et participer au financement d’opéra­tions diverses d’investissement dans l’entretien ou le développement du patrimoine routier.*

* La Région doit-elle participer à l’investissement dans les infrastructures routières (entretien, régénération ou modernisation du réseau existant) ?
* Envisagez-vous de demander la gestion d’une partie du réseau routier géré par l’État, et si oui envisagez-vous de demander la compétence facultative inscrite dans le projet de loi Climat et résilience qui permettra de mettre en place une « contribution spécifique assise sur le transport routier de marchandises » ?
* Doit-elle participer au financement du développement du réseau (nouvelles infrastructures) ? Avec quels objectifs ?
* Engagerez-vous un programme de déploiement ou de soutien au déploiement de bornes électriques de recharge, rapides et lentes ?
* Souhaitez-vous que la Région contribue au développement des infrastructures de distribution de carburants alternatifs pour les particuliers, pour le transport de marchandises et pour les transports routiers de voyageur ? Si oui, quels carburants alternatifs ont votre préférence ?
* Comment organiser la coopération avec les collectivités compétentes pour la gestion des infrastructures routières (départements, bloc communal) ?
* **Réponse :**

# Innovation, recherche et expertise

## Innovation et recherche

* Votre Région a-t-elle des pôles de compétitivité ou des activités de recherche concernant les transports ?
* Comment envisagez-vous de les valoriser et de les renforcer dans le cadre de la mise en œuvre des compétences transport de la Région ?
* Envisagez-vous de développer des recherches ou des expérimentations ?
* Quelle stratégie défendrez-vous pour l’hydrogène ?
* Pour les nouveaux carburants ?
* Pour la mobilité low-tech ?

Envisagez-vous de faciliter les expérimentations de véhicule autonome sur votre territoire ?

* **Réponse :**

## Formation professionnelle et expertise territoriale

*La Région est compétente pour la formation professionnelle. Par ailleurs, avec ses nouvelles compé­tences, elle est confrontée à un défi de montée en expertise rapide sur les sujets de mobilité.*

* Quel rôle peut jouer la Région pour favoriser l’attractivité des métiers du transport, de la mobilité et de la logistique ?
* Les compétences et l’expertise technique d’Île-de-France Mobilités vous paraissent-elles nécessiter des renforcements, et sur quels enjeux ?
* **Réponse :**

**Souhaitez-vous nous faire part d’autres projets que vous portez pour votre Région en matière de transport, mobilité et logistique ?**

* **Réponse :**